



LA PLASTURGIE
FÉDÉRATION

Taxe d'apprentissage 2010

salaires 2009

à régler au plus tard le 28 février 2010

1 - Désignation de l'entreprise

N° dossier

Code entreprise	<input type="text"/>	N° Siret	<input type="text"/>	Code NAF	<input type="text"/>
Raison sociale	<input type="text"/>				
Adresse	<input type="text"/>				
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>		
Nom du contact dans l'entreprise	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>

Effectif annuel moyen 2009

Nombre d'apprentis au 31/12/2009

2 - Pré calcul

Choix 1

Renseignez la masse salariale 2009 et envoyez nous le bordereau avant le 19 février 2010.

Nous vous le retournerons complété pour le paiement de la taxe due.

Masse salariale brute 2009 (DADSU : base Sécurité Sociale) ,00 €

3 - Calcul de la Taxe d'Apprentissage

Choix 2

Remplissez directement ce bordereau et envoyez le avec votre paiement au plus tard le 28 février 2010.

Masse salariale brute 2009 (DADSU : base Sécurité Sociale) **MS** ,00 €

• Régime Général

Taxe d'apprentissage brute : MS x 0,5% **TA** ,00 €

• Régime Alsace Moselle

Taxe d'apprentissage brute : MS x 0,26% **TA'** ,00 €

* Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus

dont le nombre annuel moyen de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'un CIFRE est strictement inférieur à 3% de l'effectif annuel moyen en 2009.

Nombre annuel moyen de salariés en alternance ou jeunes en VIE ou CIFRE =

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage :

Régime Général MS X 0,1% **CSA** ,00 €

Régime Alsace-Moselle MS X 0,052% **CSA'** ,00 €

(Contribution reversée au Trésor Public)

CDA

Contribution au Développement de l'Apprentissage : MS x 0,18% **CDA** ,00 €

(Contribution reversée au Trésor Public)

4 - Déductions

Les départements d'Alsace-Moselle ne sont pas concernés.

• Frais de stages formation initiale

Joindre impérativement les copies des conventions de stage

Attention : les frais de stages sont limités à 4% de TA x nb de jours ouvrés

TA x 4% = plafond ,00 €

= montant par catégorie

Cat A : 19€ CAP, BEP, BAC	Cat B : 31€ BAC +2 à BAC +4	Cat C : 40€ BAC +5
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

+ +

• Dons en nature

+ +

Total des déductions

D

,00 €

